

**Section 1 : IDENTIFICATION**

<b>Nom du produit :</b>	Cygon 480
<b>Numéro de produit antiparasitaire :</b>	9807
<b>Utilisation du produit :</b>	Insecticide organophosphoré.
<b>Restrictions sur l'utilisation :</b>	Pas disponible.
<b>Fabricant/Fournisseur :</b>	Interprovincial Cooperative LTD. (IPCO) 945 Marion Street Winnipeg, MB R2J 0K7
<b>Numéro de téléphone :</b>	204.233.3461
<b>Téléphone d'urgence :</b>	204.233.3461  CANUTEC: 1-888-CAN-UTEC (226-8832), 613-996-6666 ou *666 sur un téléphone cellulaire.
<b>Date de préparation de la fiche de données de sécurité :</b>	26 mars 2020

**Section 2 : IDENTIFICATION DE(S) DANGER(S)****INFORMATIONS SGH**

**Classification :** Liquides inflammables, Catégorie 3  
Toxicité aiguë – voie orale, Catégorie 4  
Toxicité aiguë - par inhalation, Catégorie 4  
Irritations cutanées, Catégorie 2  
Danger par aspiration, Catégorie 1

**ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE**

**Pictogramme(s) des dangers :**



**Mot indicateur :** Danger

**Déclarations de danger:** Liquide et vapeurs inflammables.  
Nocif en cas d'ingestion.  
Nocif par inhalation.  
Provoque une irritation cutanée.  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Déclarations préventives**

**Préventions :** Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.  
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
Utiliser du matériel électrique, de ventilation, et d'équipement d'éclairage.  
Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.  
Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.

Ne pas respirer le brouillard, les vapeurs ou l'aérosols.  
Se laver soigneusement après manipulation.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
Utiliser seulement en pleins airs ou dans un endroit bien ventilé.  
Porter des gants, des vêtements et des lunettes de protection.

**Réponse:** EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
Rincer la bouche.  
Ne PAS faire vomir.  
En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.  
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
En cas d'incendie : Utiliser des poudres chimiques sèches, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse ordinaire pour éteindre.

**Entreposage :** Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
Garder sous clef.

**L'élimination :** Éliminer le contenu et le récipient en respectant toutes les lois et les réglementations locales, provinciales et fédérales.

**Dangers non-classés ailleurs :** Sans objet.

**Ingrédients avec une toxicité inconnue :** Aucun.

Cette matière est considérée comme dangereuse en vertu de l'OSHA Hazard Communication Standard, (29 CFR 1910.1200).

Cette matière est considérée comme dangereuse en vertu de le Règlement sur les produits dangereux.

### Section 3 : COMPOSITION/DONNÉES SUR LES composants

Ingrédient(s) dangereux	Nom commun / Synonymes	Numéro de registre CAS	% en poids. /poids.
Diméthoate	Diméthoate	60-51-5	44.24 - 46.97
Cyclohexanone	Pas disponible.	108-94-1	33.56 - 35.64
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) *	Pas disponible.	64742-94-5	13.48 - 14.89

\* Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) peut contenir du naphthalène (n ° CAS 91-20-3) et / ou du 1,2,4-triméthylbenzène (n ° CAS 95-63-6).

**Section 4 : PREMIERS SOINS**

- Inhalation :** En cas d'inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
- Symptômes aigus et différés, et les effets :** Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Les signes et les symptômes peuvent comprendre de la toux, des éternuements, un écoulement nasal, des maux de tête, une raucité de la voix et des douleurs au nez et à la gorge. L'inhalation excessive peut causer des maux de tête, des étourdissements, de la confusion, une perte d'appétit et/ou une perte de conscience.
- Contact visuel :** En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
- Symptômes aigus et différés, et les effets :** Peut irriter les yeux. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures, de la douleur, des dilacérations et une vision trouble ou voilée.
- Contact avec la peau :** En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
- Symptômes aigus et différés, et les effets :** Provoque une irritation cutanée. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures et des démangeaisons localisées.
- Ingestion :** En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Si des vomissements surviennent naturellement, faire pencher la victime vers l'avant pour réduire les risques d'aspiration. Ne jamais rien donner à boire ni à avaler à une personne inconsciente.
- Symptômes aigus et différés, et les effets :** Nocif en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut causer une irritation gastro-intestinale. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des douleurs abdominales, des problèmes d'estomac, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.
- Conseils généraux :** En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité).
- Remarque à l'intention des médecins :** Il est possible que les symptômes n'apparaissent pas immédiatement.

**Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****INFORMATION SUR L'INFLAMMABILITÉ ET L'EXPLOSION**

Liquide et vapeurs inflammables. S'enflamme facilement sous l'action de la chaleur, d'étincelles ou de flammes. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs peuvent se propager vers une source d'allumage et provoquer un retour de flamme au point de

fuite. La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles se propageront au ras du sol pour s'accumuler dans les dépressions ou les endroits clos (égouts, sous-sols, citernes). Les vapeurs posent un risque toxique et explosif à l'intérieur, à l'extérieur ou dans les égouts. Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque de feu ou d'explosion. Les contenants peuvent exploser lorsque chauffés. Plusieurs liquides sont moins denses que l'eau.

Si une citerne (routière ou ferroviaire) ou une remorque est impliquée dans un feu, ISOLER 800 mètres dans toutes les directions; de plus, envisager une première évacuation pour 800 mètres dans toutes les directions.

Incendie de Citernes, Remorques ou Wagons: Combattre l'incendie d'une distance maximale ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés. Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. Se retirer immédiatement si le sifflement émis par les dispositifs de sécurité augmente ou si la citerne se décolore. TOUJOURS se tenir éloigné d'une citerne engouffrée par les flammes. Pour un incendie majeur, utiliser des lances ou des canons à eau télécommandés; lorsqu'impossible, se retirer et laisser brûler.

**Sensibilité au choc :** Cette matière n'est pas sensible aux chocs.  
**Sensibilité aux décharges statiques :** Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Cette matière est sensible aux décharges statiques.

#### MOYENS D'EXTINCTION

**Agents extincteurs appropriés :** Incendie mineur: Poudre chimique sèche, CO<sub>2</sub>, eau pulvérisée ou mousse antialcool.  
Incendie majeur: Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Endiguer l'eau de combat d'incendie afin d'en disposer adéquatement; ne pas disperser le produit. Utiliser l'eau pulvérisée ou en brouillard; ne pas employer de jet d'eau.

**Agents extincteurs non appropriés :** Ne pas employer de jet d'eau.

**Produits de combustion :** Oxydes de carbone. Oxydes de sulfure. Oxydes d'azote. Oxydes de phosphore.

**Protection des pompiers :** TOXIQUE; peut être fatal lorsqu'inhalé, ingéré ou absorbé par la peau. L'inhalation ou le contact avec certaines de ces substances irritera ou brûlera la peau et les yeux. Un feu produira des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques. Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou la suffocation. Les eaux de contrôle d'incendie ou de dilution peuvent polluer. Porter un Appareil de Protection Respiratoire Autonome (APRA) à pression positive. Porter un vêtement de protection chimique spécifiquement recommandé par le fabricant. Il peut fournir une protection thermique variant de faible à nulle. Les vêtements de protection pour feux d'immeubles offrent une protection limitée pour les cas d'incendie SEULEMENT; ils ne sont pas efficaces en cas de déversements où un contact direct avec la substance est possible.

**Section 6 : MESURE DE LUTTE CONTRE UN REJET ACCIDENTEL**

<b>Procédures en cas d'urgence :</b>	Par mesure de prévention immédiate, isoler dans un rayon minimum de 50 mètres autour du site du déversement ou de la fuite. Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Demeurer en amont du vent. Éviter les dépressions de terrain. Avant d'y accéder, aérer les endroits clos. ÉLIMINER du site toute source d'allumage (ex: cigarette, fusée routière, étincelles et flammes). Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre.
<b>Mesures de protection personnelle :</b>	Une combinaison entièrement étanche aux vapeurs est recommandée pour les fuites et déversements sans feu. Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Employer la protection personnelle recommandée à la section 8.
<b>Précautions pour la protection de l'environnement :</b>	Empêcher l'infiltration dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits clos.
<b>Méthodes de confinement :</b>	Si sans risque, arrêter la fuite. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.
<b>Méthodes de nettoyage :</b>	Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants. Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel absorbé. Les grands déversements devrait être enlever avec l'équipement aspirant et antidéflagrant.
<b>Autres renseignements :</b>	Voir la Section 13 pour les consignes d'élimination.

**Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**

**Manutention :**  
Ne pas avaler. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Ne pas respirer le brouillard, les vapeurs ou l'aérosols. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en pleins airs ou dans un endroit bien ventilé. Pour de plus amples renseignements sur l'équipement de protection individuel, voir la section 8.

**Entreposage :**  
Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Garder sous clef. Conserver à l'écart des matières incompatibles. Voir la section 10 pour des renseignements sur les matières incompatibles. Conserver hors de la portée des enfants.

**Section 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE****Directives d'exposition****Composant**

Diméthoate [Numéro de registre CAS 60-51-5]

**ACGIH:** Aucune VLE établie.**OSHA:** Aucune LEA établie.

Cyclohexanone [Numéro de registre CAS 108-94-1]

**ACGIH:** 20 ppm (VEMP); 50 ppm (VECD); Peau; A3 (1990)**OSHA:** 50 ppm (VEMP), 200 mg/m<sup>3</sup> (VEMP);  
25 ppm (VEMP); Peau [Obsolète];

Solvant naphta aromatique lourd (pétrole) [Numéro de registre CAS 64742-94-5]

**ACGIH:** Aucune VLE établie.**OSHA:** 100 ppm (VEMP), 400 mg/m<sup>3</sup> (VEMP); Pour les distillats de pétrole (Naphta).

Naphtalène [Numéro de registre CAS 91-20-3]

**ACGIH:** 10 ppm (VEMP); Peau; A3 (2013)**OSHA:** 10 ppm (VEMP), 50 mg/m<sup>3</sup> (VEMP);  
15 ppm (VECD) [Obsolète];

1,2,4-Triméthylbenzène [Numéro de registre CAS 95-63-6]

**ACGIH:** 25 ppm (VEMP); (1970)**OSHA:** Aucune LEA établie.**LEA:** Limite d'exposition permise**VLE:** Valeur limite d'exposition**VEMP :** Moyenne pondérée dans le temps**VECD :** Valeur d'exposition de courte durée**Mesures d'ingénierie :**

Ventiler de manière à maintenir l'exposition (niveaux de suspension dans l'air de la poussière, des émanations, des vapeurs, des gaz, etc.) sous les limites d'exposition recommandées. Utiliser du matériel électrique, de ventilation, et d'équipement d'éclairage.

**ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)****Protection des yeux et du visage :**

Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques. Porter un équipement de protection oculaire répondant aux normes CSA (CAN/CSA-Z94.3-92) et aux réglementations de l'OSHA (29 CFR 1910.133) relatives à l'équipement de protection individuelle.

**Protection des mains :**

Porter des gants de protection. Consulter les indications du fabricant pour de plus amples renseignements.

<b>Protection de la peau et du corps :</b>	Porter des vêtements de protection. Le port de vêtements ignifugés qui répondent à la norme NFPA 2112 et à la norme 150.20 CAN/CGSB est recommandé dans les zones où les matières sont entreposées ou manipulées.
<b>Protection des voies respiratoires :</b>	Si les contrôles techniques et de ventilation ne sont pas suffisants pour maîtriser l'exposition en dessous des limites admissibles il faut utiliser un appareil de protection respiratoire à épuration d'air, approuvé par le NIOSH/MSHA et répondant aux exigences de la norme CAN/CSA-Z94.4-11, avec une cartouche pour vapeurs organiques, ou un appareil respiratoire autonome doit être utilisé. Un appareil respiratoire à adduction d'air doit être utilisé lorsque la concentration en oxygène est faible ou que la concentration des produits dans l'air dépasse les limites des appareils de protection respiratoire à adduction d'air filtré.
<b>Mesures d'hygiène générales :</b>	Manipuler conformément aux pratiques établies d'hygiène industrielle et de sécurité. Consulter un hygiéniste industriel pour déterminer le niveau de risque et / ou aux fabricants d'équipements pour assurer une protection adéquate.

**Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

<b>Apparence :</b>	Liquide transparent.
<b>Couleur :</b>	Jaune.
<b>Odeur :</b>	Comme un mercaptan.
<b>Seuil olfactif :</b>	Pas disponible.
<b>État physique :</b>	Liquide.
<b>pH (1% solution):</b>	6
<b>Point de fusion / Point de congélation :</b>	< 5 °C (41 °F)
<b>Point initial d'ébullition :</b>	184 °C (363.2 °F)
<b>Intervalle d'ébullition:</b>	184 à 205 °C (363.2 à 401 °F) (Solvant naphta aromatique lourd (pétrole))
<b>Point éclair :</b>	42 °C (107.6 °F) (TCC)
<b>Taux d'évaporation :</b>	Pas disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz) :</b>	Sans objet.
<b>Limite d'inflammabilité inférieure :</b>	1.8 % (Solvant naphta aromatique lourd (pétrole))
<b>Limite d'inflammabilité supérieure :</b>	11.4 % (Solvant naphta aromatique lourd (pétrole))
<b>Pression de vapeur :</b>	Pas disponible.
<b>Densité de vapeur :</b>	> 4.6 (Air = 1) Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)

<b>Densité relative :</b>	1.01 (Eau = 1) au 20 °C (68 °F)
<b>Solubilités :</b>	S'émulsionne dans l'eau.
<b>Coefficient de partage : n-octanol/Eau:</b>	Pas disponible.
<b>Température d'inflammation spontanée :</b>	433 °C (811.4 °F) (Solvant naphta aromatique lourd (pétrole))
<b>Température de décomposition :</b>	> 80 °C (176 °F) (Diméthoate)
<b>Viscosité :</b>	Pas disponible.
<b>Pourcentage de matières volatiles, % du poids :</b>	Pas disponible.
<b>Teneur en COV, % du poids :</b>	Pas disponible.
<b>Densité :</b>	Pas disponible.
<b>Coefficient de répartition eau/huile :</b>	Pas disponible.

### Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité :</b>	Contact avec des substances incompatibles. Sources d'ignition. L'exposition à la chaleur.
<b>Stabilité chimique :</b>	Stable dans des conditions d'entreposage normales.
<b>Possibilité de réactions dangereuses :</b>	Aucune connue.
<b>Conditions à éviter :</b>	Contact avec des substances incompatibles. Sources d'ignition. L'exposition à la chaleur.
<b>Substances incompatibles :</b>	Acides forts. Bases fortes. Comburants forts.
<b>Produits de décomposition dangereux :</b>	Pas disponible.

### Section 11 : INFORMATION TOXICOLOGIQUE

#### EFFETS D'UNE EXPOSITION AIGUË

##### Toxicité du produit

<b>Orale :</b>	Pas disponible.
<b>Dermique :</b>	Pas disponible.
<b>Inhalation :</b>	Pas disponible.

##### Toxicité des composants

Composant	Numéro de registre CAS	DL50 orale	DL50 par voie cutanée	CL50
Diméthoate	60-51-5	60 mg/kg (rat)	1000 mg/kg (lapin)	Pas disponible.
Cyclohexanone	108-94-1	1620 uL/kg (rat)	1 mL/kg (lapin)	8000 ppm (rat); 4H
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	5 mL/kg (rat)	> 2 mL/kg (lapin)	> 590 mg/m <sup>3</sup> (rat); 4H

Naphtalène	91-20-3	490 mg/kg (rat)	> 2500 mg/kg (rat)	> 340 mg/m <sup>3</sup> (rat); 1H
1,2,4- Triméthylbenzène	95-63-6	5000 mg/kg (rat)	Pas disponible.	18000 mg/m <sup>3</sup> (rat); 4H

**Voies d'exposition probables :** Contact visuel. Contact avec la peau. Inhalation. Ingestion. Absorption par la peau.

**Organes cibles :** Peau. Yeux. Tractus gastro-intestinal. Système respiratoire. Sang. Foie. Reins. Système nerveux central.

**Symptômes (y compris les effets différés et aigus)**

**Inhalation :** Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Les signes et les symptômes peuvent comprendre de la toux, des éternuements, un écoulement nasal, des maux de tête, une raucité de la voix et des douleurs au nez et à la gorge. L'inhalation excessive peut causer des maux de tête, des étourdissements, de la confusion, une perte d'appétit et/ou une perte de conscience.

**Yeux :** Peut irriter les yeux. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures, de la douleur, des dilacérations et une vision trouble ou voilée.

**Peau :** Provoque une irritation cutanée. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des rougeurs, des enflures et des démangeaisons localisées.

**Ingestion :** Nocif en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut causer une irritation gastro-intestinale. Les signes et les symptômes peuvent comprendre des douleurs abdominales, des problèmes d'estomac, des nausées, des vomissements et de la diarrhée.

**Sensibilisation de la peau :** Pas disponible.

**Sensibilisation des voies respiratoires :** Pas disponible.

**Problèmes médicaux aggravés par l'exposition :** Déficit en glucose-6-phosphate déshydrogénase.

**EFFETS D'UNE EXPOSITION CHRONIQUE (de l'exposition à court-terme et à long-terme)**

**Organes cibles :** Peau. Yeux. Tractus gastro-intestinal. Système respiratoire. Sang. Foie. Reins. Système nerveux central.

**Effets chroniques :** Un contact prolongé ou répété peut assécher la peau et provoquer une irritation. Le 1,2,4-triméthylbenzène peut causer des changements dans le système nerveux central, une bronchite asthmatique et des changements dans le sang, comme une anémie ou une thrombocytopénie (c.-à-d. Faible taux de thrombocytes pouvant affecter la capacité du sang à coaguler).

**Cancérogénicité :** Le produit n'est pas classé comme cancérogène. Consulter le tableau ci-dessous « Cancérogénicité des composants » pour obtenir des informations sur les différents composants.

**Cancérogénicité des composants**

Composant	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA	Prop 65
Cyclohexanone	A3	Groupe 3	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.
Naphtalène	A3	Groupe 2B	Liste 2	Cancérogène d'OSHA	Inscrit.

**Mutagénicité :** Pas disponible.

**Effets sur la reproduction :** Pas disponible.

**Effets sur le développement**

**Tératogénicité :** Pas disponible.

**Embryotoxicité :** Pas disponible.

**Produits synergiques au plan toxicologique :** Pas disponible.

**Section 12 : INFORMATION ÉCOLOGIQUE**

**Écotoxicité :** Pas disponible.

**Persistance/dégradabilité :** Pas disponible.

**Bioaccumulation/accumulation :** Pas disponible.

**Mobilité dans l'environnement :** Pas disponible.

**Autres effets néfastes:** Pas disponible.

**Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**Instructions relatives à l'élimination :** L'élimination doit être effectuée en respectant toutes les lois et les réglementations locales, provinciales et fédérales. La réglementation locale peut être plus stricte que les exigences régionales ou nationales.

**Section 14 : INFORMATION SUR LE TRANSPORT**

**Département américain des transports (DOT)**

**Nom officiel d'expédition :** UN3017, PESTICIDE ORGANOPHOSPHORÉ LIQUIDE TOXIQUE, INFLAMMABLE (Diméthoate, Cyclohexanone), 6.1 (3), GE III

**Catégorie :** 6.1 (3)

**Numéro ONU :** UN3017

**Groupe d'emballage :** III

**Code de l'étiquette :**



**Loi canadienne sur le transport des marchandises dangereuses (TMD)**

**Nom officiel d'expédition :** UN3017, PESTICIDE ORGANOPHOSPHORÉ LIQUIDE TOXIQUE, INFLAMMABLE (Diméthoate, Cyclohexanone), 6.1 (3), GE III

**Catégorie :** 6.1 (3)

**Numéro ONU :** UN3017

**Groupe d'emballage :** III

**Code de l'étiquette :**


**Section 15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION**
**Réglementation fédérale**
**États-Unis**

Cette fiche de données de sécurité a été préparé pour répondre à la norme US OSHA Hazard Communication, 29 CFR 1910.1200.

**SARA Titre III**

Composant	Section 302 (EHS) TPQ (lb)	Section 304 EHS RQ (lb)	CERCLA RQ (lb)	Section 313	RCRA CODE	CAA 112(r) TQ (lb)
Diméthoate	500/10,000	10	10	313	P044	Non inscrit.
Cyclohexanone	Non inscrit.	Non inscrit.	5000	Non inscrit.	U057	Non inscrit.
Naphtalène	Non inscrit.	Non inscrit.	100	313	U165	Non inscrit.
1,2,4-Triméthylbenzène	Non inscrit.	Non inscrit.	Non inscrit.	313	Non inscrit.	Non inscrit.

**Réglementations de l'État**
**Massachusetts**

US Massachusetts Commonwealth's Right-to-Know Law (Appendix A à 105 Code de Massachusetts Regulations Section 670.000)

Composant	Numéro de registre CAS	Liste RTK
Diméthoate	60-51-5	E
Cyclohexanone	108-94-1	Inscrit.
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	Inscrit.
Naphtalène	91-20-3	Inscrit.
1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6	Inscrit.

**Remarque :** E = substance dangereuse extraordinaire

**New Jersey**

US New Jersey Worker et Community Right-to-Know Act (New Jersey Statute Annotated Section 34:5A-5)

<b>Composant</b>	<b>Numéro de registre CAS</b>	<b>Liste RTK</b>
Diméthoate	60-51-5	SHHS
Cyclohexanone	108-94-1	Inscrit.
Naphtalène	91-20-3	SHHS
1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6	Inscrit.

**Remarque :** SHHS = substance particulièrement dangereuse pour la santé

**Pennsylvanie**

US Pennsylvania Worker et Community Right-to-Know Law (34 Pa. Chap. du code 301-323)

<b>Composant</b>	<b>Numéro de registre CAS</b>	<b>Liste RTK</b>
Diméthoate	60-51-5	E
Cyclohexanone	108-94-1	E
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5	Inscrit.
Naphtalène	91-20-3	E
1,2,4-Triméthylbenzène	95-63-6	E

**Remarque :** E = Danger pour l'environnement

**Californie****Proposition de la****Californie 65:**

**ATTENTION** Ce produit peut vous exposer au naphtalène, qui est connu à l'état de Californie pour causer le cancer. Pour plus d'informations, visitez le site [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

**Section 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS****Clause de non-responsabilité :**

Les renseignements contenus dans le présent document s'appliquent à la substance désignée, telle que fournie. Ces renseignements peuvent ne pas être valides si cette substance est utilisée en association avec d'autres substances. Il est de la responsabilité de l'utilisateur qu'il satisfasse à la pertinence et à l'exhaustivité de cette information pour son propre usage.

**Date de préparation de la  
fiche de données de  
sécurité :** 26 mars 2020

**Version :** 1.0

**FDS du SGH préparé par :** **Deerfoot Consulting Inc.**  
**Téléphone : (403) 720-3700**